

Rapport de la commission sur les consultations publiques

PGMR MRC Bonaventure et MRC Avignon 2015-2019

26/05/2016

Madame Caroline Duchesne, directrice (CREGÎM),
Monsieur Luc Potvin, organisateur communautaire (CISSS Gaspésie-CLSC de Caplan),
Monsieur Marc Tétreault, directeur régional (UPA Gaspésie-les-Îles),
Monsieur Maxime Cotnoir, consultant en développement durable (Cotnoir Consultation)

Tables des matières

Avant-propos.....	3
La commission	4
Mode de nomination des commissaires	4
Liste officielle des commissaires.....	5
Rôles de la commission	5
Consultations publiques	6
Avis public.....	6
Diffusion du projet de PGMR.....	6
Déroulement des assemblées.....	6
Ordre du jour des assemblées	7
Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées.....	7
Analyse des questionnements soulevés.....	9
Résumé du mémoire présenté lors des assemblées.....	10
Recommandations de la commission	10
Points abordés	10
Éléments de solutions.....	10
Recommandations	11
Détails des recommandations	13
Annexes	22
Annexe 1. Résolution pour la Constitution de la commission de consultations publiques du PGMR.....	23
Annexe 2. Courriel d'approche pour la nomination des commissaires	25
Annexe 3. Avis public.....	26
Annexe 4. Liste des présences	28

Avant-propos

Les 9 et 15 septembre 2015 respectivement, les conseils de la MRC Bonaventure et de la MRC Avignon adoptaient leur projet de Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet de PGMR, ont été invités à deux séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 26 janvier 2016 à New Carlisle et le 2 février 2016 à Pointe-à-la-Croix.

Les membres de la commission, ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu le mémoire déposé et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, se sont réunis pour rédiger le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention des MRC Bonaventure et Avignon (art. 53.16).

La commission

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique (voir encadré ci-dessous).

LQE 53.13

Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de Plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

Mode de nomination des commissaires

De façon unanime, les élus des conseils des MRC Bonaventure et Avignon ont opté pour un mode de nomination réalisé à l'intérieur même des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement. La commission devait être formée d'au plus dix membres.

Pour la nomination des commissaires, le comité de gestion des matières résiduelles chargé de la mise à jour du PGMR des MRC Bonaventure et Avignon et composé de Madame Cathy Cauvier (coordonnatrice en environnement des MRC Bonaventure et Avignon), Madame Anne-Marie Flowers (directrice-générale, secrétaire-trésorière et responsable des programmes de la SHQ de la MRC Bonaventure), Monsieur Gaétan Bernatchez (directeur-général, secrétaire-trésorier et aménagiste de la MRC Avignon) et Madame Aude Buévoz (agente de planification et de développement de la MRC Avignon) a établi une liste de personnes ressources à contacter issues des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE.

L'adoption d'une résolution pour constituer la commission chargée de la consultation publique était une étape facultative dans le processus de révision des PGMR, par conséquent, elle a été éludée par la MRC Avignon, faute de temps. Par contre, les membres du conseil de la MRC Bonaventure ont adopté cette résolution le 20 janvier 2016 pour la nomination des membres de la commission (annexe 1). Un courriel a été transmis à divers organismes œuvrant régionalement dans les milieux visés par la Loi pour les solliciter à titre de commissaire (annexe 2).

Liste officielle des commissaires

Représentant du milieu des affaires: Monsieur Maxime Cotnoir, consultant en développement durable/Cotnoir Consultation

Représentant du milieu sociocommunautaire: Monsieur Luc Potvin, organisateur communautaire/Centre intégré de services sociaux de la Gaspésie (CISSS Gaspésie-CLSC de Caplan)

Représentant du milieu syndical: Monsieur Marc Tétreault, directeur régional/Union des producteurs agricoles Gaspésie-les-Îles (UPA Gaspésie-les-Îles)

Représentante d'un groupe de protection de l'environnement: Madame Caroline Duchesne, directrice/Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM)

Rôles de la commission

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu les mandats suivants:

- 1- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR ait été fournie;
- 2- Voir à ce que tout questionnaire ait des explications;
- 3- Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4- Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

LQE 53.15

Audition des intéressés

Au cours des assemblées publiques, la commission s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la municipalité régionale. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis au ministre ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la commission.

Consultations publiques

Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans le journal diffusé sur le territoire des MRC Bonaventure et Avignon au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié le 16 décembre 2015 dans le journal L'Écho de la Baie (annexe 3).

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, deux assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

26 janvier 2016, 19h00, Hôtel de ville de New Carlisle, 138, boul. Gérard-D-Lévesque
2 février 2016, 19h00, Centre Polyvalent de Pointe-à-la-Croix, 42 rue Lasalle

Diffusion du projet de PGMR

Comme énoncé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR et ceux des MRC Bonaventure et Avignon, sur le site web des MRC Bonaventure et Avignon et ceux des municipalités, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par un mot de bienvenu et la présentation des membres de la commission par le président. Puis une présentation du sommaire du PGMR avait lieu. À la suite de cette présentation suivaient la présentation des interventions et les questions du public (voir ci-après l'ordre du jour adopté par les membres de la commission). Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu, en date du 26 février 2016, par les autres membres de la commission, de désigner Monsieur Marc Tétreault comme président de la commission et que toute intervention devait être effectuée par l'entremise de ce dernier. De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Le 26 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de New Carlisle à 19h00
6 personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à New Carlisle.

Le 2 février 2016 au Centre Polyvalent de Pointe-à-la-Croix à 19h00
11 personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à Pointe-à-la-Croix.

Ordre du jour des assemblées

- 1- **Mot de bienvenue** (*Président*)
- 2- **Présentation des membres de la commission et de l'animateur** (*Président*)
- 3- **Mandat de la commission** (*Président*)
- 4- **Objectifs des consultations publiques** (*Président*)
- 5- **Présentation du déroulement des consultations** (*Président*)
- 6- **Présentation du projet PGMR** (*Coordonnatrice en environnement des MRC Bonaventure et Avignon*)
- 7- **Présentation des mémoires, interventions des personnes** (*Président*)
- 8- **Période de questions** (*Président*)
- 9- **Levée de l'assemblée** (*Président*)

Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Lors des assemblées publiques, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions sur le projet de PGMR et s'exprimer sur les éléments de contenus, notamment les enjeux suivants: les résidus de construction-rénovation-démolition, les matières organiques, les boues municipales et de fosses septiques et leur valorisation, les matières recyclables, l'échéancier des actions proposées au PGMR et leur financement, les coûts associés à la gestion des matières résiduelles et l'entente liant les municipalités au LET de Saint-Alphonse.

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de ces périodes de questions:

New Carlisle, le 26 janvier 2016

1. Valorisation des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD)
 - Question des responsabilités municipales au chapitre des CRD.
 - Préoccupation concernant l'enfouissement des CRD: préférable de les valoriser.
 - Préoccupation liée à l'entente avec le LET sur la portée et les limites de cette entente et la possibilité pour les municipalités de disposer comme elles le veulent de leurs CRD.
 - Questionnement sur la pertinence de laisser le LET enfouir les CRD si des entreprises privées ont la possibilité de les valoriser.
2. Valorisation des matières organiques
 - Questionnement sur la collecte la plus adaptée aux réalités du territoire puisque la décision de la méthode de collecte revient aux municipalités locales même si la planification est à l'échelle de la MRC.
 - Préoccupation liée à l'enfouissement des matières organiques: préférable de les valoriser.
 - Préoccupation sur le manque de données relatives aux matières organiques et l'inadéquation des outils de RECYC-Québec aux réalités des régions.

- Questionnement sur la possibilité de devancer les échéances d'atteinte des cibles, d'être plus ambitieux et d'accélérer le processus de collecte et de valorisation des matières organiques.
- 3. Préoccupations liées à la protection des eaux
 - Inquiétudes vis-à-vis le traitement du lixiviat et de ses impacts environnementaux.
 - Question des mesures de protection des eaux et de suivi de la qualité de l'eau.
- 4. Importation de matières résiduelles provenant de l'extérieur
 - Préoccupation liée au traitement de matières d'origine industrielle issues des territoires des autres MRC acheminées au LET de Saint-Alphonse.
 - L'inquiétude porte surtout sur la qualité et la dangerosité des matières importées plus que sur la rentabilisation de l'infrastructure par le traitement d'un plus gros volume de matières.
- 5. Contrat liant le LET et les municipalités
 - Inquiétudes liées à la durée de l'entente de 20 ans et à l'impossibilité de renégocier cette entente pour modifier les pratiques du LET selon les recommandations exprimées.
- 6. Réalités locales
 - Question des extrémités est et ouest des MRC moins peuplées et éloignées, ce qui implique des coûts plus élevés de traitement des matières.

Pointe-à-la-Croix, le 2 février 2016

1. Boues municipales
 - Questionnements sur le recensement des quantités de boues dont il faut disposer et la meilleure façon de le faire (milieu agricole vs. autres options).
 - Préoccupation sur la gestion des boues dans les municipalités ne disposant pas de système de traitement des eaux usées, surtout au vu du manque d'information sur les proportions de fosses septiques comparé aux puisards.
 - Préoccupation liée à la réglementation sur la fréquence de vidange des fosses septiques en lien avec le nombre d'habitants.
 - Question des boues de forage liées aux hydrocarbures (pétroliers et gaziers) et de leur traitement en tant que matières dangereuses.
2. Matières organiques
 - Préoccupation liée à l'obligation contractuelle d'enfouir les matières organiques ou de compenser leur enfouissement (\$). Inquiétude concernant la viabilisation du LET de Saint-Alphonse si les matières organiques sont traitées ailleurs.
 - Questionnement sur les meilleures méthodes de valorisation des matières organiques comme par exemple la biométhanisation, le compostage domestique, le co-compostage à la ferme ou d'autres scénarios qui auraient eu du succès ailleurs.
 - Questionnement sur la performance des municipalités dans la transition vers la valorisation des matières organiques.

-Inquiétudes liées au déversement du lixiviat des matières organiques dans les cours d'eau.

3. Matières recyclables

- Préoccupation liée à la contamination des matières recyclables.
- Préoccupation liée au manque de rigueur dans le tri sélectif et au besoin important de sensibilisation continue auprès de la population.
- Question liée au recyclage du verre, au processus de récupération et aux options de mise en valeur.
- Préoccupation concernant le nombre de points de dépôts des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP) et leur répartition sur le territoire.

4. Coûts liés à la gestion des matières résiduelles

- Questionnements concernant la pertinence d'une gestion par municipalité quand la planification vient de la MRC avec l'élaboration et la mise à jour du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR).
- Préoccupation liée à l'augmentation des comptes de taxes à prévoir si les cibles gouvernementales ne sont pas atteintes.
- Questions sur l'efficacité de la collecte et les possibilités de réduire les coûts de transport.
- Préoccupation sur la flexibilité du contrat afin de moduler les collectes en fonction des besoins réels (si plus de compostage, moins besoin de collecte de matières résiduelles).
- Préoccupations liées aux priorités d'investissement des budgets liés à la gestion des matières résiduelles (étude de faisabilité vs. actions de sensibilisation, où sont investies les redevances et compensation liées à la gestion des matières résiduelles qui reviennent aux municipalités?, etc.).

Analyse des questionnements soulevés

À la lumière de ces questionnements, nous pouvons établir que les citoyens s'interrogeaient plus particulièrement sur les points énumérés ici-bas. Sur plusieurs de ces points soulevés, les participants ont également amené des propositions et commentaires pris en compte par les membres de la commission.

1. La performance des municipalités et MRC en termes de valorisation des différentes matières résiduelles produites sur leur territoire.
2. Les coûts liés à la gestion des matières résiduelles et les moyens à mettre en œuvre pour les optimiser.
3. Les budgets et les priorités d'investissement des MRC dans le volet des matières résiduelles (sensibilisation vs. études).
4. Les méthodes de protection des cours d'eau et de l'environnement en lien avec le traitement des matières enfouies au LET de Saint-Alphonse.
5. Les obligations contractuelles des municipalités qui représentent un frein dans l'implantation de nouvelles façons de faire pour améliorer les performances en termes de gestion des matières résiduelles. La flexibilité et la capacité d'adaptation du LET de Saint-Alphonse face aux nouvelles cibles gouvernementales et à la volonté de performer dans la gestion des matières résiduelles.

6. Les besoins de quantification des matières résiduelles produites et l'inadéquation des outils de RECYC-Québec aux réalités du territoire.

Résumé du mémoire présenté lors des assemblées

Lors de l'audience publique du 2 février 2016, un mémoire (disponible sur demande) a été présenté à la commission par le comité vert de Carleton-sur-Mer. Les auteurs s'interrogent principalement sur les coûts associés à la collecte des matières résiduelles et ses sources de financement ainsi que sur les catégories de matières résiduelles produites et leur quantification. Le mémoire proposait également une série de mesures visant une diminution de ces coûts de collecte, la mise en place de collecte des contenants consignés et en verre, le compostage des matières organiques à la ferme ainsi que l'utilisation et la valorisation des textiles et des résidus de bois.

Recommandations de la commission

À la lumière des propos et avis formulés par les citoyens et entreprises lors des assemblées du 26 janvier 2016 et 2 février 2016, les membres de la commission ont fait les constats suivants :

Constats:

- 1.0 Les municipalités locales des MRC Bonaventure et Avignon font face à une contradiction:
 - 1.1 D'un côté, l'entente légale les liant au LET prévoit la réception des matières destinées à l'enfouissement. Si un volume seuil de rentabilité économique n'est pas atteint, les municipalités **pourraient voir** leurs coûts d'enfouissement augmenter.
 - 1.2 D'un autre côté, les obligations de performance du gouvernement obligent les municipalités à diminuer les volumes enfouis sous peine de réduction et éventuellement de perte des redevances et des compensations reçues.
- 2.0 Les municipalités doivent se concerter pour trouver des solutions à ces problématiques.
- 3.0 La population manifeste des préoccupations en regard de la gestion des matières résiduelles. Il est important de maintenir un lien de confiance avec elle, d'être à son écoute et de lui fournir de l'information claire et transparente.

Points abordés

- 1) Valorisation des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD);
- 2) Valorisation des matières organiques;
- 3) Protection des eaux;
- 4) Valorisation des boues municipales et de fosses septiques;
- 5) Matières recyclables;
- 6) Constitution d'une régie inter-municipale de traitement des matières résiduelles;
- 7) Coûts de la gestion des matières résiduelles.

Éléments de solutions

Proactivité, particulièrement dans la gestion des matières organiques et dans la valorisation des résidus de construction-rénovation-démolition(CRD); poursuite des activités

d'information-sensibilisation-éducation(ISÉ) auprès des générateurs¹; création d'une régie inter-municipale de traitement des matières résiduelles; mise en place d'outils d'inventaires permettant de quantifier adéquatement les matières produites; sélection de scénarios de gestion de matières résiduelles adaptés aux réalités du territoire d'application et respectueux de l'environnement.

Recommandations

1) Que les municipalités documentent et comparent les différents scénarios de valorisation des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD), en lien avec le LET de Saint-Alphonse ou avec les compagnies privées, en tenant compte de la réalité du territoire d'application, afin:

- de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action,
- d'éviter l'enfouissement des résidus de CRD,
- de favoriser le maintien et la bonification des incitatifs financiers² prévus,
- d'augmenter ainsi la durée de vie du LET de Saint-Alphonse.

2) Que les MRC devancent l'échéancier initialement prévu pour les matières organiques dans le projet de PGMR.

- Que les municipalités développent des outils afin d'obtenir des données plus réalistes des matières putrescibles produites par les différents générateurs.
- Que les municipalités se concertent, documentent et comparent les différents scénarios de valorisation des matières organiques putrescibles, en lien avec le LET de Saint-Alphonse ou avec les compagnies privées, en tenant compte de la réalité du territoire d'application afin:
 - de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action,
 - d'éviter leur enfouissement,
 - de favoriser le maintien ainsi que la bonification des incitatifs financiers prévus,
 - d'augmenter ainsi la durée de vie du LET de Saint-Alphonse.

3) Que les municipalités portent une attention particulière à la protection des eaux que ce soit pour la gestion des matières résiduelles ou dans les activités courantes pour lesquelles elles ont des responsabilités.

- Que l'ensemble des possibilités de traitement des eaux exposées aux matières résiduelles municipales soient explorées.
- Que la solution la plus respectueuse des considérations sociales, environnementales et économiques soit privilégiée.

4) Que les municipalités:

- s'assurent du respect du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22),
- développent des outils afin d'obtenir des données plus réalistes des boues produites sur le territoire,
- acquièrent plus de connaissances sur les impacts liés au traitement de ces boues,

¹ Les générateurs font référence aux secteurs résidentiel, celui des Industries Commerces et Institutions (ICI) ainsi que le secteur de la Construction, Rénovation et Démolition (CRD).

² Les incitatifs financiers peuvent prendre différentes formes, telles que les redevances pour l'enfouissement des matières résiduelles, les compensations pour la collecte sélective, les programmes de financement selon disponibilités et modalités d'application.

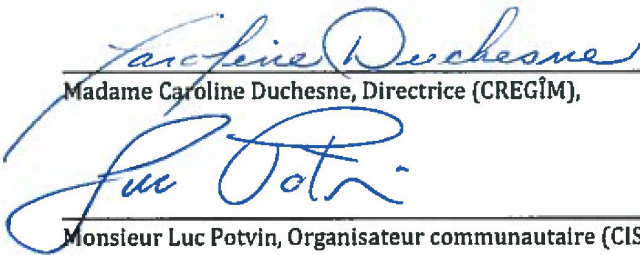
-explorent les alternatives de traitement, proposent des solutions de valorisation et de disposition de ces boues respectueuses de l'environnement et des considérations sociales
-et informent leurs citoyens à ce sujet.

5) Que les municipalités poursuivent les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) des générateurs entrepris par les MRC Bonaventure et Avignon.

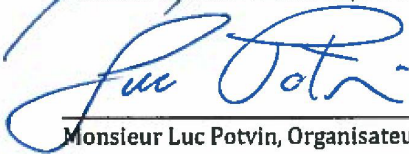
-Que les municipalités multiplient les points de dépôts des matières valorisables (RDD, REP, etc.) afin:

- de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action,
- d'éviter leur enfouissement,
- de favoriser le maintien et la bonification des incitatifs financiers prévus,
- d'augmenter ainsi la durée de vie du LET de Saint-Alphonse.

6) Que les municipalités se concertent et étudient la possibilité ainsi que les modalités de fonctionnement de différents regroupements municipaux qui pourraient prendre la forme d'une régie inter-municipale de gestion et de traitement de l'ensemble des matières résiduelles tout en tenant en compte la réalité du territoire d'application et ce afin de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action.



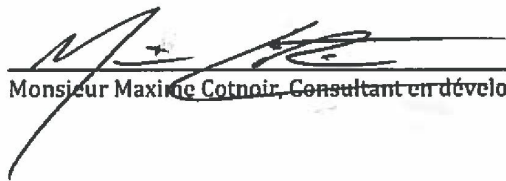
Madame Caroline Duchesne, Directrice (CREGIM),



Monsieur Luc Potvin, Organisateur communautaire (CISSS Gaspésie-CLSC de Caplan),



Monsieur Marc Tétreault, Directeur régional (UPA Gaspésie-les-Îles),



Monsieur Maxime Cotnoir, Consultant en développement durable (Cotnoir Consultation)

Détails des recommandations

1) Valorisation des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD)

Considérant le constat précédemment émis et mentionnant que:

1.0 Les municipalités locales des MRC Bonaventure et Avignon font face à une contradiction:

1.1 D'un côté l'entente légale les liant au LET prévoit la réception des matières destinées à l'enfouissement. Si un volume seuil de rentabilité économique n'est pas atteint, les municipalités **pourraient voir** leurs coûts d'enfouissement augmenter.

1.2 D'un autre côté, les obligations de performance du gouvernement obligent les municipalités à diminuer les volumes enfouis sous peine de réduction et éventuellement de perte des redevances et des compensations reçues.

2.0 Les municipalités doivent se concerter pour trouver des solutions à ces problématiques.

Considérant que le Plan d'action issu de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit que 70% des résidus de construction-rénovation-démolition du segment du bâtiment devront être triés à la source ou acheminés vers un centre de tri;

Considérant que Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit le recyclage ou la valorisation de 80% des résidus de béton, brique et asphalte;

Considérant que les consultations publiques ont mis en lumière des préoccupations en regard de la gestion des résidus CRD sur les territoires des MRC Bonaventure et Avignon et affirmé une volonté de valorisation plutôt que d'enfouissement de ces matières;

Considérant le questionnement exprimé par les citoyens concernant l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles signée par les municipalités de la MRC Bonaventure et Avignon et les liant à la municipalité de Saint-Alphonse via son Lieu d'enfouissement technique (LET) exclusivement et jusqu'au 31 décembre 2031;

Considérant le développement de nouvelles opportunités de valorisation de ces résidus CRD sur le territoire d'application;

Et considérant que les municipalités sont responsables de la gestion des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD) produits sur leur territoire.

Les membres de la commission recommandent unanimement:

Que les municipalités documentent et comparent les différents scénarios de valorisation des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD), en lien avec le LET de Saint-Alphonse ou avec les compagnies privées, en tentant compte de la réalité du territoire d'application, afin:

- de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action,***
- d'éviter l'enfouissement des résidus de CRD,***
- de favoriser le maintien et la bonification des incitatifs financiers prévus,***
- d'augmenter ainsi la durée de vie du LET de Saint-Alphonse.***

2) Valorisation des matières organiques

Considérant le constat précédemment émis et mentionnant que:

1.0 Les municipalités locales des MRC Bonaventure et Avignon font face à une contradiction:

1.1 D'un côté l'entente légale les liant au LET prévoit la réception des matières destinées à l'enfouissement. Si un volume seuil de rentabilité économique n'est pas atteint, les municipalités **pourraient voir** leurs coûts d'enfouissement augmenter.

1.2 D'un autre côté, les obligations de performance du gouvernement obligent les municipalités à diminuer les volumes enfouis sous peine de réduction et éventuellement de perte des redevances et des compensations reçues.

2.0 Les municipalités doivent se concerter pour trouver des solutions à ces problématiques.

Considérant que le Plan d'action issu de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit le recyclage de 60% de la matière putrescible résiduelle d'ici 2015 et 100% d'ici 2022;

Considérant que les consultations publiques ont mis en lumière des préoccupations en regard de la gestion des matières organiques putrescibles sur les territoires des MRC Bonaventure et Avignon et affirmé une volonté de valorisation plutôt que d'enfouissement de ces matières;

Considérant la préoccupation exprimée en regard de l'atteinte des cibles fixées par les municipalités et la volonté de devancer l'échéancier des actions initialement prévues au projet de PGMR;

Considérant le questionnement exprimé par les citoyens concernant l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles signée par les municipalités de la MRC Bonaventure et Avignon et les liant à la municipalité de Saint-Alphonse via son Lieu d'enfouissement technique (LET) exclusivement et jusqu'au 31 décembre 2031;

Considérant le manque de données quantitatives et qualitatives des matières putrescibles produites par le secteur résidentiel et les industries, commerces et institutions (ICI) dans les municipalités et l'inadéquation des outils de calculs élaborés par RECYC-Québec;

Considérant le développement de nouvelles opportunités de valorisation de matières organiques putrescibles sur le territoire d'application;

Et considérant que les municipalités sont responsables de la gestion des matières organiques putrescibles produites sur leur territoire.

Les membres de la commission recommandent unanimement:

- Que les MRC devancent l'échéancier initialement prévu pour les matières organiques dans le projet de PGMR.***
- Que les municipalités développent des outils afin d'obtenir des données plus réalistes des matières putrescibles produites par les différents générateurs.***
- Que les municipalités se concertent, documentent et comparent les différents scénarios de valorisation des matières organiques putrescibles, en lien avec le LET de Saint-Alphonse ou avec les compagnes privées, en tenant en compte de la réalité du territoire d'application afin:***
 - de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action,***
 - d'éviter leur enfouissement,***
 - de favoriser le maintien ainsi que la bonification des incitatifs financiers prévus,***
 - d'augmenter ainsi la durée de vie du LET de Saint-Alphonse.***

3) Protection des eaux

Considérant la valeur biologique, économique et récréotouristique des cours d'eau et la préoccupation régionale pour leur protection et le maintien de leur qualité;

Considérant que les consultations publiques dans le cadre de la révision du PGMR, ont mis en lumière des préoccupations en regard du traitement du lixiviat issu de l'enfouissement au LET de Saint-Alphonse des matières résiduelles produites dans les municipalités du territoire d'application;

Considérant l'impact sur les cours d'eau et les sources d'eaux potables de citoyens que peut avoir un lixiviat traité inadéquatement;

Et considérant qu'il existe différentes méthodes de traitement des eaux exposées aux matières résiduelles.

Les membres de la commission recommandent unanimement:

- Que les municipalités portent une attention particulière à la protection des eaux que ce soit pour la gestion des matières résiduelles ou dans les activités courantes pour lesquelles elles ont des responsabilités.***
- Que l'ensemble des possibilités de traitement des eaux exposées aux matières résiduelles municipales soient explorées***
- et que la solution la plus respectueuse des considérations sociales, environnementales et économiques soit privilégiée.***

4) Valorisation des boues municipales et de fosses septiques

Considérant que la gestion des boues municipales est encadrée par le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);

Considérant que le Plan d'action issu de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit le recyclage de 60% de la matière putrescible résiduelle d'ici 2015 et 100% d'ici 2022;

Considérant que les consultations publiques dans le cadre de la révision du PGMR ont mis en lumière des préoccupations en regard de la gestion des boues municipales sur les territoires des MRC Bonaventure et Avignon et ont affirmé une volonté de valorisation plutôt que d'enfouissement de ces matières;

Considérant la préoccupation citoyenne exprimée face à l'impact environnemental lié à l'épandage des boues en milieu agricole;

Et considérant le manque de connaissances qualitatives et quantitatives en regard des boues municipales produites sur le territoire d'application.

Les membres de la commission recommandent unanimement:

Que les municipalités:

- s'assurent du respect du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22);***
- développent des outils afin d'obtenir des données plus réalistes des boues produites sur le territoire;***
 - acquièrent plus de connaissances sur les impacts liés au traitement de ces boues;***
 - explorent les alternatives de traitement, proposent des solutions de valorisation et de disposition de ces boues respectueuses de l'environnement et des considérations sociales***
- et informent leurs citoyens à ce sujet.***

5) Matières recyclables

Considérant le constat précédemment émis et mentionnant que:

1.0 Les municipalités locales des MRC Bonaventure et Avignon font face à une contradiction:

1.1 D'un côté l'entente légale les liant au LET prévoit la réception des matières destinées à l'enfouissement. Si un volume seuil de rentabilité économique n'est pas atteint, les municipalités **pourraient voir** leurs coûts d'enfouissement augmenter.

1.2 D'un autre côté, les obligations de performance du gouvernement obligent les municipalités à diminuer les volumes enfouis sous peine de réduction et éventuellement de perte des redevances et des compensations reçues.

2.0 Les municipalités doivent se concerter pour trouver des solutions à ces problématiques.

Considérant que le Plan d'action issu de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit le recyclage de 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;

Considérant que les consultations publiques dans le cadre de la révision du PGMR, ont mis en lumière des préoccupations en regard des matières résiduelles produites et des points de dépôts présents sur les territoires des MRC Bonaventure et Avignon permettant la valorisation de ces matières;

Et considérant la volonté d'augmenter la performance en termes de volume de matières recyclées issues des municipalités du territoire d'application et ainsi de diminuer l'impact sur les coûts associés.

Les membres de la commission recommandent unanimement:

- Que les municipalités poursuivent les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) des générateurs entrepris par les MRC Bonaventure et Avignon;***
- Que les municipalités multiplient les points de dépôts des matières valorisables (RDD, REP, etc.) afin:***
 - de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action,***
 - d'éviter leur enfouissement,***
 - de favoriser le maintien et la bonification des incitatifs financiers prévus,***
 - d'augmenter ainsi la durée de vie du LET de Saint-Alphonse.***

6) Constitution d'une structure inter-municipale de concertation pour la gestion et le traitement des matières résiduelles

Considérant le constat précédemment émis et mentionnant que:

- 1.0 Les municipalités locales des MRC Bonaventure et Avignon font face à une contradiction:
 - 1.1 D'un côté l'entente légale les liant au LET prévoit la réception des matières destinées à l'enfouissement. Si un volume seuil de rentabilité économique n'est pas atteint, les municipalités **pourraient voir** leurs coûts d'enfouissement augmenter.
 - 1.2 D'un autre côté, les obligations de performance du gouvernement obligent les municipalités à diminuer les volumes enfouis sous peine de réduction et éventuellement de perte des redevances et des compensations reçues.
- 2.0 Les municipalités doivent se concerter pour trouver des solutions à ces problématiques.

Considérant que le Plan d'action issu de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 prévoit les objectifs suivants: ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, recycler 70% du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels, recycler 60% de la matière putrescible résiduelle d'ici 2015 et 100% d'ici 2022, recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte, trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de construction-rénovation-démolition du segment du bâtiment;

Considérant que les consultations publiques dans le cadre de la révision du PGMR ont mis en lumière des préoccupations quant à l'atteinte de la rentabilité des infrastructures de gestion des matières résiduelles (LET de Saint-Alphonse) présentes sur le territoire d'application;

Considérant que les municipalités, dans leur effort à atteindre les cibles de gestion des matières résiduelles fixées par le Plan d'action, risquent de mettre en place des scénarios de gestion de ces matières excluant le LET de Saint-Alphonse et, ainsi, de mettre un frein à l'atteinte de la rentabilité de cet infrastructure;

Considérant le questionnement exprimé par les citoyens concernant l'entente relative à la fourniture de services en matière de traitement de matières résiduelles signées par les municipalités de la MRC Bonaventure et Avignon et les liant à la municipalité de Saint-Alphonse via son lieu d'enfouissement technique (LET) exclusivement et jusqu'au 31 décembre 2031;

Considérant l'inadéquation des outils élaborés par RECYC-Québec permettant la quantification des matières résiduelles produites sur le territoire d'application;

Considérant l'importance de rassembler au sein d'une même entité les expertises de planification de la gestion des matières résiduelles avec celles responsables de la gestion et ce dans un souci de maximiser les performances et l'efficience dans l'atteinte des cibles fixées;

Considérant l'importance de maintenir les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) réalisées auprès de tous les générateurs sur le territoire d'application afin d'atteindre les cibles fixées par le Plan d'action;

Considérant l'importance de se concerter sur les meilleurs scénarios à mettre en place pour une gestion des matières résiduelles performante et adaptée aux réalités du territoire;

Et considérant l'importance à mettre en place des outils efficaces de suivis en continu de la gestion des matières résiduelles produites par les générateurs.

Les membres de la commission recommandent unanimement:

-Que les municipalités se concertent et étudient la possibilité ainsi que les modalités de fonctionnement de différents regroupements municipaux qui pourraient prendre la forme d'une régie inter-municipale de gestion et de traitement des matières résiduelles tout en tenant en compte la réalité du territoire d'application et ce afin de rencontrer les cibles établies par le Plan d'action.

Annexes

Annexe 1. Résolution pour la Constitution de la commission de consultations publiques du PGMR

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE BONAVENTURE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 20 janvier 2016 à 20 heures au centre communautaire de St-Siméon sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Guy Poirier et à laquelle étaient présents:

Denzil Ross	Maire	Shigawake
Gérard-Raymond Blais	Maire	St-Godefroi
Linda Mac Whirter	Maire	Hope Town
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Paul-Arthur Blais	Maire	Paspébiac
Stephen Chatterton	Maire	New Carlisle
Raymond Marcoux	Maire	St-Elzéar
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Annie Lévesque	Maire suppléant	St-Siméon
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Éric Dubé	Maire	New Richmond
Pat St-Onge	Maire	Cascapédia-St-Jules

ainsi que: Madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière et le personnel suivant: mesdames Sylvie Chouinard, Lynn Fortin, Mélissa Bélanger, messieurs Gaétan Bélair, Christian Grenier, Thomas Romagné et David Thibault.

RÉSOLUTION 2016-01-13 Constitution d'une commission pour la révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC d'Avignon et de Bonaventure est en vigueur depuis le 26 juin 2006 et, qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document aux cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a procédé à l'adoption du projet de gestion des matières résiduelles le 9 septembre et que la MRC d'Avignon a procédé à l'adoption du projet de gestion des matières résiduelles le 15 septembre;

CONSIDÉRANT QUE le projet de plan doit être soumis à des consultations publiques par l'intermédiaire d'une commission;

CONSIDÉRANT QUE la commission doit être constituée d'au plus dix (10) membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu socio-communautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Lise Castilloux et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander les personnes suivantes pour faire partie de la commission:

1.- Représentant du milieu des affaires:

Monsieur Maurice Quesnel, directeur général de la Chambre de Commerce Baie-des-Chaleurs

2.- Représentant du milieu socio-communautaire:

Monsieur Luc Potvin, organisateur communautaire, centre intégré de santé et services sociaux Gaspésie

3.- Représentant du milieu syndicat:

Monsieur Régent Bastien, conseiller syndical applicateur, syndicat des Travailleurs de l'Éducation de l'Est du Québec

4.- Représentant des groupes de protection de l'environnement:

Madame Caroline Duchesne, directrice du conseil régional de l'Environnement Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine

5.- Personnes ressources:

Madame Cathy Cauvier, coordonnatrice en environnement, MRC Avignon et Bonaventure

Madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière, MRC de Bonaventure

Monsieur Gaétan Bernatchez, directeur général, secrétaire-trésorier, MRC d'Avignon

**CERTIFIÉE COPIE CONFORME
NEW CARLISLE LE 3 MARS 2016**



**ANNE-MARIE FLOWERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Annexe 2. Courriel d'approche pour la nomination des commissaires

Objet : Demande d'implication - commission consultations publiques PGMR - MRC Avignon

Madame, Monsieur

Dans leur processus de révision du Plan de Gestion de Matières Résiduelles (PGMR), les MRC d'Avignon et de Bonaventure doivent procéder à l'hiver 2016 à deux séances de consultations publiques sur leur territoire. Le MDDELCC impose aux MRC de se doter d'une commission pour superviser ces consultations publiques et en produire un rapport.

La commission doit légalement être composée d'au moins un représentant du milieu des affaires, un du milieu syndical, un du milieu sociocommunautaire et un représentant des organismes environnementaux, afin de cerner au mieux les besoins du territoire dans les différents secteurs d'activités qui y prennent place. Lors d'une discussion avec le comité pilote de la révision du PGMR, vous aviez été pressenti pour représenter le milieu des affaires sur cette commission. L'implication demandée consiste à être présent aux deux séances de consultations qui auront lieu

- **Le 26 janvier 2016 à 19h à New Carlisle**
- **Le 2 février 2016 à 19h à Pointe-à-la-Croix**

Et de participer à la rédaction du rapport de commission de concert avec les autres partenaires présents autour de la table (les frais inhérents à ces deux déplacements seront pris en charge par les MRC). Pour donner les informations nécessaires aux membres de la commission pour le bon déroulement des consultations, un souper préalable à la rencontre du 26 janvier sera prévu dans une correspondance ultérieure.

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements à ce sujet, je vous invite à suivre le lien ci-après : <http://recycinfo.recyc-quebec.gouv.qc.ca/T/OFSYS/SM2/2/S/F/fr-CA/4903/4217/IShIU3op/593023.html>. Vous pouvez également m'appeler si vous souhaitez avoir plus d'informations, ou contacter directement la responsable du dossier de révision du PGMR pour les MRC Avignon et Bonaventure, Cathy Cauvier, au 418-752-6601 ou mrcbonavccauvier@globetrotter.net

Je vous remercie de bien vouloir me donner la confirmation de votre participation ou de m'informer de votre indisponibilité dans les plus brefs délais, à savoir au plus tard ce vendredi 18 décembre 2015 à 16h. Dans le cas d'une indisponibilité, je vous invite à bien vouloir me fournir les contacts d'autres personnes que vous penseriez pertinentes pour participer à cet exercice.

Merci de votre collaboration et bonne journée.

Annexe 3. Avis public

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Bonaventure
Municipalité régionale de comté Avignon

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE LA MRC BONAVENTURE ET DE LA MRC AVIGNON

AVIS PUBLIC est donné par les soussignés, Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière de la MRC Bonaventure, et Gaétan Bernatchez, directeur général, secrétaire-trésorier de la MRC Avignon, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles des municipalités régionales de comté de Bonaventure et d'Avignon, se tiendront comme suit :

ASSEMBLÉES PUBLIQUES :

1 ^{ÈRE} assemblée pour le territoire de la MRC Bonaventure Date : Le 26 janvier 2016 Heure : 19 h00 Endroit : Hôtel de ville de New Carlisle, situé au 138, boul. Gérard-D-Lévesque
2 ^e assemblée pour le territoire de la MRC Avignon Date : Le 2 février 2016 Heure : 19 heures Endroit : Centre Polyvalent de Pointe-à-la-Croix, situé au 42, rue Lasalle

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens et les représentants d'organisations publiques ou privées ayant une adresse sur le territoire de planification (MRC Bonaventure et MRC Avignon) peuvent soumettre un mémoire par courriel à l'adresse suivante : mrcbonavccauvier@globetrotter.net ou par la poste à l'adresse suivante : MRC Bonaventure, 51, rue Notre-Dame, c.p. 310, New Carlisle (Québec) G0C 1Z0. Les mémoires doivent être reçus avant le 15 janvier 2016.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bonaventure et de la MRC Avignon peut être consulté aux bureaux de la MRC de Bonaventure et de la MRC Avignon et au bureau de chacune des municipalités membres de ces MRC durant les heures normales d'ouverture.

Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC Bonaventure (<http://www.mrcbonaventure.com/fr/>) et sur le site Web de la MRC Avignon (<http://www.mrcavignon.com/>).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Cathy Cavier au (418)752-6601 ou Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire trésorière MRC Bonaventure ou Gaétan Bernatchez, directeur général, secrétaire-trésorier, MRC Avignon.

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC BONAVENTURE ET LA MRC AVIGNON

MISE EN CONTEXTE

En 2006, les MRC Bonaventure et Avignon adoptaient leur premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Selon l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans. La MRC de Bonaventure et la MRC Avignon ont adopté, respectivement le 16 septembre et le 24 août 2014, une résolution confirmant leur intention d'amorcer la révision de leur PGMR, enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Les 9 et 15 septembre 2015 les MRC Bonaventure et Avignon ont respectivement adopté le projet de PGMR qui permet de brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et d'établir les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel, secteur industriel, commercial, institutionnel – ICI et secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition – CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec.

Annexe 4. Liste des présences

26 janvier 2016, New Carlisle

Nom	Adresse	Organisme	Mémoire ou intervention
Alain Henry	New Richmond	Groupe Bouffard	Intervention
Kerry Sweeney	New Richmond	Groupe Bouffard	Intervention
Gérard Porlier	St-Alphonse	Maire	Intervention
Bilbo Cyr	Caplan	Citoyen	Intervention
Rose-Hélène Tremblay	Caplan	Citoyenne	Intervention
Jean-Bertrand Molloy	Caplan	Citoyen	Intervention

2 février 2016, Pointe-à-la-Croix

Nom	Adresse	Organisme	Mémoire ou intervention
Pascal Bergeron	Carleton	Citoyen-	Intervention
Jean-Paul Audy	Pointe-à-la-Croix	Maire	Intervention
Alain Henry	New Richmond	Groupe Bouffard	Intervention
Kerry Sweeney	New Richmond	Groupe Bouffard	Intervention
Julie Boudreau	Pointe-à-la-Croix	Citoyenne	Intervention
Rodrigue Guitard	Pointe-à-la-Croix	Citoyen	Intervention
Magalie Pouliot	Maria	Exploitation Jaffa	Intervention
Gérard Porlier	St-Alphonse	Maire	Intervention
Karl Leblanc	Carleton-sur-Mer	Directeur des travaux publics Carleton-sur-Mer	Intervention
Michel Goudreau	Pointe-à-la-Croix	Citoyen	Intervention
André Mathieu	Carleton-sur-Mer	Citoyen	Mémoire